



CENTRE DE GESTION
DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DES HAUTES-PYRENEES

COORDINATION REGIONALE MIDI-PYRENEES

Calendrier prévisionnel Concours et examens 2012

Avertissements aux candidats

Le présent calendrier est prévisionnel

Des modifications sont susceptibles d'être apportées aux périodes d'inscription et d'organisation des épreuves.

De plus, les conditions d'accès affichées sont également susceptibles d'être modifiées en fonction de la réglementation.

Enfin, certains concours ou examen sont susceptibles de connaître des modifications d'épreuves.

Ce calendrier sera donc actualisé en tant que de besoin.

Seuls les arrêtés d'ouverture attestent de l'organisation effective des opérations.

L'INSCRIPTION A UN CONCOURS OU A UN EXAMEN SUPPOSE UN INVESTISSEMENT PERSONNEL POUR ACCROITRE SES CHANCES DE REUSSITE.

DES **BROCHURES D'INFORMATION** SONT A VOTRE DISPOSITION EN TELECHARGEMENT, QUI PRESENTENT LES CONDITIONS D'ACCES, LES EPREUVES ET LES PROGRAMMES **CONSULTEZ LES AVANT TOUTE INSCRIPTION** sur www.cdg65.fr .- « emploi et concours » - « les différents concours et examens ».

Sites également utiles pour votre préparation : www.cnfpt.fr ou www.ladocumentationfrancaise.fr

Pour les concours organisés par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées, les candidats peuvent :

- Se pré-inscrire sur le site www.cdg65.fr . La demande d'inscription ne sera effective qu'à compter de la réception par le CDG du dossier d'inscription et de l'ensemble des pièces à joindre ;
- Transmettre une demande de dossier par voie postale, sur demande écrite (préciser la nature du concours ou de l'examen) en joignant une enveloppe format A4 libellée a vos nom et adresse et affranchie au tarif pour un courrier de 100 g ;
- Retirer un dossier à l'accueil du CDG 65.

Les demandes par téléphone, télécopie ou par mail ne seront pas satisfaites

POUR LES CONCOURS ET EXAMENS ORGANISES EN CONVENTION PAR D'AUTRES CDG LES CANDIDATS DOIVENT S'INSCRIRE DIRECTEMENT AUPRES DU CDG ORGANISATEUR

LES CENTRES DE GESTION DE MIDI-PYRENEES

CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE

4 avenue Raoul Lafargette –Montgauzy
09000 FOIX
Tél. : 05 34 09 32. 88
Fax : 05 34 09 32 40
Site Internet : www.cdg09.fr

CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

Immeuble «le Sériat »
Saint Cyrice Etoile
10 Faubourg Lo Barry
12000 RODEZ
Tél. : 05 65 73 61 60
Fax : 05 65 73 61 60

CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE

590 rue Buissonnière
BP 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél. : 05 81 91 93 00
Fax : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr

CENTRE DE GESTION DU GERS

4 place maréchal LANNES
BP 80002
32001 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 60 15 00
Fax : 05 62 63 42 58
Site Internet : www.cdg32.fr

CENTRE DE GESTION DU LOT

182-190 Quai Cavaignac
46000 CAHORS
Tél : 05 65 23 00 95
Fax : 05 67 69 90 58
Site Internet : www.cdg46.fr

CENTRE DE GESTION DES HAUTES -PYRENEES

2 rue Théophile Gautier
65600 SEMEAC
Tél. : 05 62 38 92 50
Fax : 05 62 36 60 58
Site Internet : www.cdg65.fr

CENTRE DE GESTION DU TARN

Maison des Communes
188 rue de Jalard
81000 ALBI
Tél. : 05 63 60 16 50
Fax : 05 63 60 16 51
Site Internet : www.cdg81.fr

CENTRE DE GESTION DU TARN ET GARONNE

23 boulevard Vincent Auriol
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 21 62 00
Fax : 05 63 21 62 01
Site Internet : www.cdg82.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES OU EN CONVENTION AVEC D'AUTRES CENTRES DE GESTION ANNÉE 2012

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

LES CONCOURS :

➤ **LES CONCOURS EXTERNES** : l'accès à ces concours est fonction du niveau de titre ou diplôme détenu par le candidat :

- Catégorie A : licence ou bac + 3 (minimum)

- Catégorie B : bac (niveau IV) ou bac + 2

- Catégorie C : BEP-CAP ou équivalence (Niveau V)

Dérogations : Sous réserve que le concours n'implique pas la possession d'un titre ou d'un diplôme légalement exigé pour l'exercice de la profession correspondante, il est possible d'obtenir, à titre dérogatoire, une dispense de diplôme dans les cas suivants : les mères et les pères de famille d'au moins 3 enfants qu'elles ou qu'ils élèvent ou qu'elles ou qu'ils ont élevés effectivement (art 2 de la loi n°80-490 du 1er juillet 1980 modifié), les sportifs de haut niveau figurant sur une liste établie par le ministère de la jeunesse et des sports (art 28 Loi n°84-610 du 16 juillet 1984), ainsi que les possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée au titre de la reconnaissance de l'expérience professionnelle. (Se rapprocher du Centre de Gestion organisateur pour en connaître la procédure).

➤ **LES CONCOURS INTERNES** sont ouverts aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une certaine ancienneté dans la Fonction Publique (les CES, CEC, CAE, autres contrats aidés de droit privé et emplois-jeunes n'ont pas la qualité d'agent public).

➤ **LES CONCOURS DE TROISIÈME VOIE** sont ouverts, pour certains cadres d'emplois, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité d'élu local ou de responsable d'association ou une expérience professionnelle dans le cadre d'un contrat de droit privé, pendant une durée minimale de quatre années, ou de huit ans pour le concours d'administrateur.

Les titulaires de contrats emplois jeunes, les CAE, C.E.S. et C.E.C. et tout contrat de droit privé peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

Sont exclus du décompte les périodes pendant lesquelles les candidats avaient la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire.

Un concours s'organise généralement en deux phases :

- l'admissibilité, qui comporte généralement des épreuves écrites ;

- l'admission, pour les candidats déclarés admissibles par le jury du concours, qui consiste à participer à des épreuves orales.

A l'issue des concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale. Elle est valable un an renouvelable deux fois sur demande écrite, si le lauréat est encore à la recherche d'un poste après la première et la deuxième année.

L'inscription ne vaut pas recrutement. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

RESSORTISSANTS EUROPEENS : les concours sont accessibles aux ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen. Pour cela les candidats devront fournir notamment une copie du titre ou diplôme reconnu comme équivalent aux diplômes français.

AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES POUR LES CANDIDATS RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS : Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves prévus par la loi en fonction de la nature de leur handicap. Pour obtenir cet aménagement, ils devront fournir au moment de l'inscription :

* le certificat médical établi par un médecin agréé indiquant la catégorie du handicap, éventuellement sa nature, attestant de la compatibilité de ce handicap avec le grade postulé et précisant les conditions particulières (installation, majoration de temps, assistance...) pour concourir ;

* la copie de la carte délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (anciennement COTOREP).

LES EXAMENS PROFESSIONNELS : Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur.

MODALITES D'INSCRIPTION AUX CONCOURS ET EXAMENS

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (UNIQUEMENT AUX PERIODES D'INSCRIPTION MENTIONNEES DANS L'ARRETE D'OUVERTURE) :

- **Par pré inscription sur le site Internet du centre de gestion organisateur** du concours ou de l'examen, lorsque cette procédure est possible.
La pré inscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives. Ils pourront également suivre l'état d'avancement de leur dossier.
Cette **pré- inscription ne sera considéré comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier** imprimé lors de la procédure de pré-inscription par le candidat, pendant la période d'inscription accompagné des pièces justificatives. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- **A l'accueil des centres de gestion organisateurs** du concours ou de l'examen aux horaires habituels d'ouverture.
- **Sur demande écrite individuelle** comportant nom et adresse (le cachet de la poste faisant foi), accompagnée d'une enveloppe de format A4, timbrée pour un envoi à 100 g. et libellée au nom et à l'adresse du candidat.

Les demandes de dossier par téléphone et par courrier électronique ne seront pas acceptées. Aucun dossier ne sera distribué hors délai. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION y compris les dossiers imprimés lors de la pré inscription (JUSQU'AUX DATE ET HEURE INDIQUEES DANS L'ARRETE D'OUVERTURE) :

- A l'accueil des centres de gestion organisateurs du concours ou de l'examen aux horaires habituels d'ouverture.
- Par voie postale (le cachet de la poste faisant foi).

TOUT COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI SERA REFUSE. Les dossiers photocopiés ne sont pas acceptés

ATTENTION : l'inscription aux concours et aux examens et l'inscription à la préparation constituent deux démarches différentes : **l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen** auprès de centre de gestion organisateur (et inversement).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES CONDITIONS D'ACCES OU LES EPREUVES, CONTACTEZ LE(S) CENTRE(S) DE GESTION ORGANISATEUR(S).

Pièces à joindre obligatoirement aux dossiers d'inscription

Pour tous les candidats : des timbres aux tarifs indiqués sur le dossier d'inscription ;

Pour les candidats aux concours externes :

- copie du diplôme détenu, ou de l'équivalence de diplôme obtenue délivrée par le CNFPT, la DGCL ou toute autre autorité nationale habilitée
- justificatif de position régulière au regard du service national, pour les candidats et candidates âgés de moins de 25 ans au moment de leur inscription.

Pour les candidats aux concours internes et aux examens professionnels :

- état des services complété et signé par l'autorité compétente,
- copie du dernier l'arrêté précisant la position statutaire du candidat (grade – échelon). Le cas échéant d'autres justificatifs peuvent être demandés.

Pour les candidats aux concours de la troisième voie, selon leur situation :

- attestation d'activités professionnelles, photocopie des contrats emplois jeunes ou contrats de travail de droit privé.
- tout document permettant de justifier de la qualité d'élu local.
- les statuts de l'association ainsi que les déclarations régulières faites à la Préfecture, lorsque le concours offre cette possibilité.

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE (concours)	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Concours de 3^{ème} voie : Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<p>CDG 09 : www.cdg09.fr organisateur,</p> <p>CDG 31 : www.cdg31.fr, organisateur avec CDG 82 partenaire</p> <p>CDG 46 : www.cdg46.fr organisateur</p> <p>CDG 81 : www.cdg81.fr organisateur</p>	<p>Inscriptions closes</p> <p>date de la 1^{ère} épreuve : 14 mars 2012 date nationale</p>
ATTACHE PRINCIPAL (examen d'avancement de Grade)	<p>Peuvent être candidats à l'examen professionnel :</p> <p>- les attachés justifiant au 1er janvier de l'année du tableau d'avancement, de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade d'attaché.</p>	<p>CDG 31 : www.cdg31.fr CDG partenaires: 09, 11, 12, 30, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82.</p>	<p>Inscriptions closes</p> <p>Date de la 1^{ère} épreuve 17 avril 2012</p>

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE suite</u>			
<p>Concours ATTACHÉ TERRITORIAL Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration générale - Gestion du secteur sanitaire et social - Analyste – Animation - Urbanisme, développement des territoires 	<p>Concours externe : Ouvert, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par décret.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3ème concours : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, à la date de la 1ère épreuve, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation, à la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>Organisateur CDG 33 : www.cdg33.fr Demande de dossier par voie postale et pré inscriptions auprès du CDG de la Gironde</p>	<p>PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE sur le site du CDG 33 www.cdg33.fr du 22/05/2012 au 20/06/2012 retrait des dossiers par voie postale : DU 22/05/2012 AU 13/06/2012</p> <p>DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS : LE 28/06/2012</p> <p>DATE DE LA 1^{ERE} EPREUVE 14 Novembre 2012</p>

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHIE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AU NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mël, télécopie ne seront pas satisfaites.

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE (examen d'avancement de Grade)	L'examen est ouvert aux <u>adjoints techniques de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.</u>	CDG organisateurs : CDG 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82.	<u>INSCRIPTIONS CLOSES</u> Date de la 1^{ère} épreuve 18 janvier 2012
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	CONCOURS EXTERNE : OUVERT, AUX CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME A FINALITE PROFESSIONNELLE CLASSE AU MOINS AU NIVEAU V DE LA NOMENCLATURE DU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES OU D'UNE QUALIFICATION RECONNUE COMME EQUIVALENTE, OBTENUE DANS CELLE DES SPECIALITES AU TITRE DE LAQUELLE LE CANDIDAT CONCOURT. CONCOURS INTERNE ; OUVERT, AUX FONCTIONNAIRES ET AGENTS NON TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT, DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE, AINSI QU'AUX AGENTS EN FONCTION DANS UNE ORGANISATION INTERNATIONALE. LES CANDIDATS DOIVENT JUSTIFIER AU 1ER JANVIER DE L'ANNEE DU CONCOURS D'UNE ANNEE AU MOINS DE SERVICES PUBLICS EFFECTIFS CONCOURS DE 3EME VOIE IL EST OUVERT, POUR 20 % AU PLUS DES POSTES MIS AU CONCOURS, AUX CANDIDATS JUSTIFIANT, PENDANT UNE DUREE DE QUATRE ANS AU MOINS, DE L'EXERCICE, SOIT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT A L'ENCADREMENT D'EQUIPES TECHNIQUES, A LA DIRECTION OU A LA REALISATION DE TRAVAUX NECESSITANT UNE COMPETENCE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE ETENDUE, SOIT DE MANDATS EN QUALITE DE MEMBRE D'UNE ASSEMBLEE DELIBERANTE D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE, SOIT D'ACTIVITES ACCOMPLIES EN QUALITE DE RESPONSABLE D'UNE ASSOCIATION	CDG organisateurs : CDG 31 Cdg partenaires : CDG 65 et 81 Spécialités organisées : Agencement et revêtements Restauration Installations sanitaires et thermiques	PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE auprès du CDG du 5 juin au 4 juillet 2012 retrait des dossiers par voie postale jusqu'au : du 5 juin au 27 juin 2012 inclus date limite dépôt des dossiers : 12 juillet 2012 Date de la 1 ^{ère} épreuve 21 novembre 2012

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHEE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE TECHNIQUE suite</u>			
<p style="text-align: center;">TECHNICIEN TERRITORIAL (CAT. B)</p> <p style="text-align: center;">POUR LE CONCOURS EXTERNE :</p> <p>LES CANDIDATS NE DISPOSANT PAS D'UN BAC PROFESSIONNEL, ou TECHNOLOGIQUE ou SANCTIONNANT UNE FORMATION TECHNICO-PROFESSIONNELLE correspondant à l'une des spécialités ouvertes aux concours DOIVENT SANS TARDER SE REPORTER AU SITE www.cnfpt.fr POUR CONSTITUER LEUR DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME</p>	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires : - d'un baccalauréat technologique, - ou d'un baccalauréat professionnel, - ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, - ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités ouvertes aux concours(voir site : www.cnfpt.fr)</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Concours de 3ème voie : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins à la date de la 1ère épreuve : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles. - ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>CDG organisateurs par spécialité : <u>Spécialité : Déplacements et transports – CDG 11</u> www.cdg11.fr CDG partenaires 31, 65, 81.</p> <p><u>Spécialité : Espaces verts et naturels - CDG 66</u> www.cdg66.fr CDG partenaires 31,32, 81, 82.</p> <p><u>Spécialité : - Ingénierie, informatique et systèmes d'information - CDG 82</u> www.cdg82.fr CDG partenaires 31, 32, 46, 81.</p> <p><u>Spécialité : - Réseaux, voirie et infrastructures - CDG 31</u> www.cdg31.fr CDG partenaires : 11, 12, 16, 30, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 79, 81, 82, 86.</p> <p><u>Spécialité : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration - CDG 81</u> www.cdg81.fr CDG partenaires : 09, 12, 31, 32, 46, 82.</p> <p><u>Spécialité : Aménagement urbain et développement durable - CDG 33</u> www.cdg33.fr CDG partenaires : 31, 81, 46, 65.</p> <p><u>Spécialité : Bâtiments, génie civil - CDG 34</u> www.cdg34.fr CDG partenaires : 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82.</p> <p><u>Spécialité : Services interventions techniques - CDG 40</u> www.cdg40.fr CDG partenaires 31, 46, 65, 82.</p> <p><u>Spécialité : Métier du spectacle – CDG 69</u> www.cdg69.fr CDG partenaire 31</p>	<p style="text-align: center;"><u>INSCRIPTIONS CLOSES</u></p> <p style="text-align: center;">date de la 1^{ère} épreuve 11 avril 2012 date nationale</p>

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHIE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE TECHNIQUE suite</u>			
<p style="text-align: center;">TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (CAT. B)</p> <p style="text-align: center;">POUR LE CONCOURS EXTERNE : LES CANDIDATS NE DISPOSANT PAS D'UN diplôme de NIVEAU III SANCTIONNANT UNE <u>FORMATION TECHNICO- PROFESSIONNELLE</u> correspondant à l'une des spécialités du concours DOIVENT SANS TARDER SE REPORTER AU SITE www.cnfpt.fr POUR CONSTITUER LEUR DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME</p>	<p><u>Concours externe</u> ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités ouvertes aux concours.</p> <p><u>Concours interne</u> ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa .</p> <p><u>Concours de 3ème voie :</u> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins à la date de la 1ère épreuve : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles. - ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>CDG organisateurs par spécialité : Ce concours est commun à plusieurs CDG. Les spécialités sont réparties comme suit :</p> <p>CDG 31 : Ingénierie, informatique et systèmes d'information www.cdg31.fr</p> <p>CDG 81 : Aménagement urbain et développement durable www.cdg81.fr</p> <p>CDG 64 : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration www.cdg-64.fr</p> <p>CDG 34 : Bâtiments, génie civil www.cdg34.fr</p> <p>CDG 11 : Déplacements, transports www.cdg11.fr</p> <p>CDG 66 : Espaces verts et naturels www.cdg66.fr</p> <p>CDG 40 : Services et interventions techniques www.cdg40.fr</p> <p>CDG 40 : Réseaux, voirie et infrastructures www.cdg40.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>INSCRIPTIONS CLOSES</u></p> <p style="text-align: center;">Date de la 1^{ère} épreuve 27/09/2012 date nationale</p>

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHIE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE TECHNIQUE suite</u>			
<p style="text-align: center;">INGENIEUR TERRITORIAL</p> <p><u>Concours externe uniquement</u></p> <p><i>LES CANDIDATS NE DISPOSANT PAS D'UN DIPLOME A CARACTERE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DOIVENT SANS TARDER SE REPORTER AU SITE www.cnfpt.fr POUR CONSTITUER LEUR DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME</i></p>	<p><u>Concours externe :</u> ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation susvisé, - -ou d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, ou d'un diplôme de géomètre expert délivré par l'Etat, - - ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des cinq spécialités du concours et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique. <p>Cette condition de diplôme est appréciée à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.</p>	<p>CDG organisateurs par spécialité :</p> <p><u>Spécialité : Infrastructures et réseaux- CDG33</u> www.cdg33.fr CDG partenaires : 31, 65, 82.</p> <p><u>Spécialité : Informatique, système d'information</u> CDG31 www.cdg31.fr CDG partenaires : 11, 30, 33, 46, 47, 48, 64, 79, 82, 87.</p> <p><u>Spécialité : ingénierie, gestion technique et architecture</u> CDG64 www.cdg-64.fr CDG partenaire : 31.</p> <p><u>Spécialité : prévention et gestion des risques -</u> CDG87 www.cdg87.fr CDG partenaire : 31.</p> <p><u>Spécialité : urbanisme, aménagement et paysages -</u> CDG 34 www.cdg34.fr CDG partenaire : 31.</p>	<p><u>INSCRIPTIONS CLOSES</u></p> <p>23 février 2012</p> <p>Date de la 1^{ère} épreuve 20 juin 2012 date nationale</p>

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHIE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE SOCIALE</u>			
<p align="center">AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (concours)</p>	<p>ouvert aux candidats titulaires soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947, - du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ; - du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier, ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.</p>	<p>CDG organisateur : CDG 31 www.cdg31.fr Avec CDG partenaires 09, 19, 65, 82.</p>	<p align="center"><u>INSCRIPTIONS CLOSES</u></p> <p align="center">Date de la 1^{ère} épreuve a compter du 5 mars 2012</p>
<p align="center">AGENT SOCIAL DE 1^{ERE} CLASSE (examen d'avancement de grade)</p>	<p>L'examen est ouvert aux agents sociaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p>CDG organisateur : CDG 09 www.cdg09.fr</p> <p>CDG organisateur : CDG 12</p> <p>CDG organisateur : CDG 31 www.cdg31.fr</p> <p>CDG organisateur : CDG 32 www.cdg32.fr avec CDG 82 partenaire</p> <p>CDG organisateur : CDG 65 www.cdg65.fr</p>	<p align="center"><u>PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE AUPRES DU CDG</u> <u>ORGANISATEUR DE VOTRE CHOIX:</u> Du 15 mai au 20 juin 2012</p> <p align="center">retrait des dossiers par voie postale jusqu'au : 13 juin 2012 inclus</p> <p align="center">Date limite dépôt des dossiers : 28 juin 2012</p> <p align="center">Date de la 1^{ère} épreuve 17 octobre 2012</p>

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHEE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR	<u>PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE</u>
<i>FILIERE SOCIALE suite</i>			
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (Concours externe sur titre avec épreuve)	ouvert aux candidats titulaires : Du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants.	CDG organisateur : CDG 31 www.cdg31.fr Avec CDG partenaires 09, 12, 19, 30, 32, 46, 65.	<u>INSCRIPTIONS CLOSES</u> Date de la 1^{ere} épreuve 7 février 2012 date nationale
PUERICULTRICE (Concours externe sur titre avec épreuve)	Ouvert aux candidats titulaires : - du diplôme d'Etat de puéricultrice.	CDG organisateur : CDG 31 www.cdg31.fr Avec CDG partenaires : 12, 47, 65, 79, 87.	<u>INSCRIPTIONS CLOSES</u> Date de la 1^{ere} épreuve 7 février 2012 date nationale
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE (examen d'avancement de Grade)	Examen ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.	Organisateur : CDG 81 : www.cdg81.fr CDG partenaires : CDG 09, 31.	<u>INSCRIPTIONS CLOSES</u> Date de la 1^{ere} épreuve 3 avril 2012

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHEE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

<u>OPERATIONS</u>	<u>CONDITION D'ACCES</u>	<u>CDG ORGANISATEUR</u>	<u>PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE</u>
<u>FILIERE SOCIALE suite</u>			
<p>PUERICULTRICE CADRE DE SANTE (Concours)</p> <p>LES CANDIDATS NE DISPOSANT PAS D'UN DIPLOME de cadre de santé DOIVENT SANS TARDER SE REPORTER AU SITE www.cnfpt.fr POUR CONSTITUER LEUR DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME</p>	<p>concours interne sur titres ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.</p> <p>concours sur titre avec expérience professionnelle ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p>Organisateur : CDG 34 : www.cdg34.fr CDG partenaire : CDG 31</p>	<p>INSCRIPTIONS CLOSES</p> <p>Date de la 1^{ere} épreuve à partir du 3 avril 2012 date nationale</p>
<p>INFIRMIER CADRE DE SANTE (concours)</p> <p>LES CANDIDATS NE DISPOSANT PAS D'UN DIPLOME de cadre de santé DOIVENT SANS TARDER SE REPORTER AU SITE www.cnfpt.fr POUR CONSTITUER LEUR DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME</p>	<p>Concours interne ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, - ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un au cadre d'emplois précité et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial. <p>2^{eme} concours ouvert, aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier, pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p>CDG organisateur : CDG 40 : www.cdg40.fr CDG partenaires : 31, 09.</p>	<p>INSCRIPTIONS CLOSES</p> <p>Date de la 1^{ere} épreuve à partir du 24 mai 2012 date nationale</p>
<p>INFIRMIER TERRITORIAL (concours)</p>	<p>ouvert aux personnes titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit du diplôme d'Etat d'infirmier - soit du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier 	<p>CDG organisateur : CDG 32 www.cdg32.fr CDG partenaires : 09, 31, 65, 82.</p>	<p>INSCRIPTIONS CLOSES</p> <p>Date de la 1^{ere} épreuve 2 février 2012 date nationale</p>

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHIE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

**Calendrier prévisionnel
Concours et examens 2012**

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE CULTURELLE</u>			
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE (examen d'avancement de Grade)	L'examen est ouvert aux adjoints du patrimoine de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	CDG organisateur : CDG 31 www.cdg31.fr CDG partenaires : 82.	<u>INSCRIPTIONS CLOSES</u> Date de la 1^{ere} épreuve 20 mars 2012 date nationale

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHIE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

**Calendrier prévisionnel
Concours et examens 2012**

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE ANIMATION</u>			
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE (examen d'avancement de Grade)	L'examen est ouvert aux adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	CDG 09 organisateur : www.cdg09.fr CDG 31 organisateur www.cdg31.fr CDG partenaires : 12, 81. CDG organisateur 32 www.cdg32.fr CDG partenaire : 65	<u>INSCRIPTIONS CLOSES</u> date de la 1^{ère} épreuve 20 mars 2012 date nationale

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE SPORTIVE</u>			
CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES Catégorie A	Voir site du CIG Petite Couronne pour plus d'information : www.cig929394.fr	CIG Petite Couronne CDG partenaire : 65	<u>PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE::</u> <u>voir site du CIG Petite Couronne</u> du 5 juin au 4 juillet Date limite dépôt des dossiers : 12 juillet 2012 date de la 1^{ère} épreuve 8 novembre 2012

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHEE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE SPORTIVE</u>			
<p>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TERRITORIAL (nouvelle version de concours)</p> <p align="center">CAT.B</p> <p>LES CANDIDATS NE DISPOSANT PAS D'UN DIPLOME précisé ci- contre DOIVENT SANS TARDER SE REPORTER AU SITE www.cnfpt.fr POUR CONSTITUER LEUR DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME</p>	<p><u>concours externe</u> ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants : - le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) ou - le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) <u>délivré dans le domaine du sport.</u></p> <p><u>concours interne</u> ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale qui justifient, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Le troisième concours</u> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins à la date de la 1ère épreuve : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles. - ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois des éducateurs des activités physique et sportives territoriaux Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>CDG organisateur : CDG 66 voir site du Cdg 66 pour plus d'informations www.cdg66.fr</p> <p>CDG partenaires : 31, 65</p>	<p align="center"><u>PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE::</u> <u>voir site du Cdg 66 pour plus d'informations</u> 8 juin 2012 au 4 juillet 2012</p> <p align="center">retrait des dossiers par voie postale jusqu'au : voir site du Cdg 66</p> <p align="center">Date limite dépôt des dossiers : 12 juillet 2012</p> <p align="center">date de la 1^{ère} épreuve 8 novembre 2012 date nationale</p>

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE SPORTIVE</u>			
<p>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TERRITORIAL de 2^{eme} classe (nouvelle version de concours)</p> <p align="center">CAT.B</p> <p>LES CANDIDATS NE DISPOSANT PAS des diplômes précisés ci- contre DOIVENT SANS TARDER SE REPORTER AU SITE www.cnfpt.fr, POUR CONSTITUER LEUR DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME</p>	<p>Concours externe : ouvert, aux candidats titulaires du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) homologué au niveau III, spécialité « perfectionnement sportif », complété du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » pour les mentions de ce diplôme relevant du secteur aquatique ou de la natation ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale qui justifient, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3^{eme} concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins à la date de la 1^{ere} épreuve : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles. - ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois des éducateurs des activités physique et sportives territoriaux</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre</p>	<p>CDG organisateur : CDG 33 voir site du Cdg 33 pour plus d'informations www.cdg33.fr</p> <p>CDG partenaires : 31 - 65</p>	<p align="center"><u>PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE::</u> <u>voir site du Cdg 33 pour plus d'informations</u> 8 juin 2012 au 4 juillet 2012</p> <p align="center"><i>retrait des dossiers par voie postale jusqu'au :</i> voir site du cdg 33</p> <p align="center"><i>date limite dépôt des dossiers :</i> 12 JUILLET 2012</p> <p align="center"><i>date de la 1^{ere} épreuve</i> 8 novembre 2012 date nationale</p>

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHIE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE SPORTIVE</u>			
Examen promotion interne ÉDUCATEUR DES APS Cat. B	Peuvent être promus au grade d'éducateur principal de 2 ^{ème} classe, après réussite à examen professionnel, les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, <u>comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement</u> dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, <u>dont cinq années au moins</u> dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	CDG organisateur CDG 48 2 bis Boulevard Théophile Roussel 48000 MENDE 04 66 65 30 03 www.cdg48.fr	PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE:: <u>voir site du cdg48 pour plus d'informations</u> 8 juin 2012 au 4 juillet 2012 retrait des dossiers par voie postale jusqu'au : voir site du cdg organisateur date limite dépôt des dossiers : 12 JUILLET 2012 date de la 1^{ère} épreuve : 8 novembre 2012 date nationale
Examen promotion interne ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Cat. B	Peuvent être promus au grade d'éducateur principal de 2 ^{ème} classe, après réussite à examen professionnel, les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, <u>comptant au moins dix ans de services effectifs</u> en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, <u>dont cinq années au moins</u> dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	CDG organisateur CDG 48 2 bis Boulevard Théophile Roussel 48000 MENDE 04 66 65 30 03 www.cdg48.fr	PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE:: <u>voir site du cdg 48 pour plus d'informations</u> 8 juin 2012 au 4 juillet 2012 retrait des dossiers par voie postale jusqu'au : voir site du CDG organisateur date limite dépôt des dossiers : 12 JUILLET 2012 date de la 1^{ère} épreuve : 8 novembre 2012 date nationale

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHIE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mël, télécopie ne seront pas satisfaites.

**Calendrier prévisionnel
Concours et examens 2012**

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE SPORTIVE</u>			
<p>Examen d'avancement au grade d'ÉDUCATEUR DES APS principal de 1^{ère} classe Cat. B</p>	<p>Peuvent être promus au grade d'éducateur principal de 1^{ère} classe, après réussite à examen professionnel, les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5^e échelon du grade d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} Classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>CDG organisateur CDG 31 CDG partenaires à déterminer</p>	<p>PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE: Sur www.cdg31.fr 4 septembre au 3 octobre 2012 retrait des dossiers par voie postale jusqu'au : 4 septembre au 26 septembre 2012 date limite dépôt des dossiers : 11 OCTOBRE 2012 date de la 1^{ère} épreuve : 22 janvier 2013 date nationale</p>
<p>Examen d'avancement au grade d'ÉDUCATEUR DES APS principal de 2^{ème} CLASSE Cat. B</p>	<p>Peuvent être promus au grade d'éducateur principal de 2^{ème} classe, après réussite à examen professionnel, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^e échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>CDG organisateur CDG 31 CDG partenaires à déterminer</p>	<p>PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE: Sur www.cdg31.fr 4 septembre au 3 octobre 2012 retrait des dossiers par voie postale jusqu'au : 4 septembre au 26 septembre 2012 date limite dépôt des dossiers : 11 OCTOBRE 2012 date de la 1^{ère} épreuve : 22 janvier 2013 date nationale</p>
<p>Conseiller DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TERRITORIAL Cat A</p>	<p>Voir site Internet CIG Petite Couronne</p>	<p>CDG organisateur : CIG Petite Couronne www.cig929394.fr</p>	<p>PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE:: <u>voir site du cdg Petite Couronne pour plus d'informations</u> 8 juin 2012 au 4 juillet 2012 retrait des dossiers par voie postale jusqu'au : voir site du cdg organisateur date limite dépôt des dossiers : 12 JUILLET 2012 date de la 1^{ère} épreuve : 8 novembre 2012 date nationale</p>

OPERATIONS	CONDITION D'ACCES	CDG ORGANISATEUR Et CDG PARTENAIRES	PERIODES D'INSCRIPTION ET DATES 1ERE EPREUVE
<u>FILIERE POLICE</u>			
Directeur de police municipale (concours) CAT B	Voir site Internet CIG Versailles	CDG organisateur : CIG Grande Couronne www.cigversailles.fr CDG partenaires : CDG 31	<u>INSCRIPTIONS CLOSES</u> Date de la 1 ^{ere} épreuve 10 et 11 janvier 2012 date nationale
Chef de service de Police Municipale (examen de promotion interne) (nouvelle version d'examen) CAT B	Voir site Internet CIG Versailles	CDG organisateur : CIG Grande Couronne www.cigversailles.fr CDG partenaires : CDG 31, CDG 82	<u>INSCRIPTIONS CLOSES</u> Date de la 1 ^{ere} épreuve 19 avril 2012 date nationale
<u>FILIERE ARTISTIQUE</u>			
PROFESSEUR DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES CAT A		La répartition des spécialités au niveau national sera précisée ultérieurement	<u>PRE INSCRIPTIONS EN LIGNE:</u> DU 05/06/2012 AU 04/07/2012 Date limite dépôt des dossiers : LE 12/07/2012 Date de la 1 ^{ere} épreuve A COMPTER DU 15 JANVIER 2013

TOUTE DEMANDE DE DOSSIER PAR VOIE POSTALE DOIT ETRE TRANSMISE DANS LE DELAI PRECISE POUR CHAQUE CONCOURS OU EXAMEN, ACCOMPAGNEE D'UNE ENVELOPPE AU FORMAT A4 AFFRANCHEE POUR UN ENVOI DE 100G ET LIBELLEE AUX NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT. Les demandes par téléphone, mail, télécopie ne seront pas satisfaites.